

PROCEDURES DE TRANSMISSION D'UNE INFORMATION PREOCCUPANTE OU D'UN SIGNALEMENT JUDICIAIRE PAR L'EDUCATION NATIONALE

En priorité

Circuit Conseil Départemental :
INFORMATION PREOCCUPANTE

Exceptionnel

Circuit autorité judiciaire :
SIGNALEMENT JUDICIAIRE

(en dehors des heures d'ouverture de la CRIP après 17 h 30)

ENFANT EN SITUATION DE DANGER OU EN RISQUE DE L'ÊTRE

Ayant besoin d'aide
(Art. 375 du code civil)
(Au niveau de sa santé, sa sécurité,
sa moralité, ses conditions d'éducation et de son
développement)

Evaluation avec équipe éducative et médico-sociale (AS, Médecin, Infirmière, Psychologue.)
CT DSDEN (AS, Médecin, infirmière)

(Constat médical si nécessaire)
Avant transmission
Informez les détenteurs de l'autorité parentale
(Sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant)

ENFANT EN SITUATION DE DANGER AVÉRÉ D'EXTRÊME GRAVITE DE LAQUELLE IL NE PEUT SE SOUSTRAIRE

Situation pouvant induire des
poursuites pénales (maltraitements
physiques, sexuelles, négligences
lourdes)

Dans le cas de maltraitance
physique ou sexuelle, ce n'est pas
le signalant qui informe les
détenteurs de l'autorité
parentale mais le Procureur

Transmission par mail de l'information préoccupante
Bordereau + signalement selon modèle

Conseil Départemental – Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
CRIP Toulon : crip83@var.fr avec Accusé réception

Tél. : 04.83.95.21.00 Tél. vert : 0800 10 10 83 ou 119

Copie à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Var - Mail : gfi.ia83-santescolaire@ac-nice.fr
Copie à l'IEEN ou au chef d'établissement.

COPIE

Copie au C. Départemental

SIGNALEMENT JUDICIAIRE PRECIS

Bordereau + signalement
constat médical si nécessaire
Mail avec accusé réception

Mail Trib. Judiciaire Toulon:
ttr.j-toulon@justice.fr
Tél. : 04.94.18.90.05

Mail Trib. Judiciaire
Draguignan:
mineurs.pr.tj-draguignan@justice.fr
Tél. : 04.94.60.57.00
7 Jours/7

COPIE